

Communiqué de presse

Embargo jusqu'à 9 h 30

Abris d'autos temporaires :

ATTENTION AUX ACCUMULATIONS DE NEIGE!

Québec, le 16 février 2011. – La Direction régionale de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale rappelle aux propriétaires d'abris d'autos temporaires qu'il faut être particulièrement vigilant avec ce type de structure et qu'il est nécessaire de les déneiger régulièrement. Cette consigne est d'autant plus pertinente après une chute importante de neige, comme la région a connu au cours des dernières heures. En l'absence de normes canadiennes qui assurent leur sécurité, tous les types d'abris d'autos temporaires n'offrent pas la même résistance pour supporter le poids de la neige. En effet, lorsqu'elle s'accumule pendant plusieurs jours, la neige durcit, devient très lourde et risque de causer l'effondrement de l'abri.

« Au cours des dernières années, nous avons été informés que des abris d'autos temporaires et même des édifices se sont écroulés sous le poids de la neige. C'est pourquoi notre message est aujourd'hui clair et sans équivoque : soyez prudents avec les abris d'autos temporaires, puisque par le passé, des blessures et au moins deux décès sont survenus, à la suite d'écroulement de ce type d'abri. La prévention et la prudence sont les facteurs clés pour éviter ce genre de situation dramatique » a déclaré le directeur régional de santé publique de la Capitale-Nationale, le docteur François Desbiens.

En conséquence, voici quelques recommandations tirées d'une enquête menée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et des conseils d'installation émis par les fabricants d'abris d'autos temporaires en toile :

- Enlever régulièrement la neige qui s'accumule sur la toile et surtout, déneiger l'abri de l'extérieur, en tout temps;
- Installer l'abri conformément aux recommandations du fabricant;
- Aménager toujours l'abri à plus de 1,2 m d'un bâtiment afin d'éviter les accumulations de neige balayée par le vent ou tombée d'un toit en hauteur;
- Lors du montage, tendre la toile afin de faciliter la glisse de la neige sur l'abri;
- Vérifier l'état de la toile et des ancrages périodiquement pendant l'hiver;
- Ne pas installer des pièces de bois, des panneaux de vinyle ou d'autres matériaux entre la structure et le recouvrement de la toile. Ces modifications peuvent causer un poids excessif et endommager la toile.

Par ailleurs, la toile a une durée de vie limitée. Avant le remisage du printemps, il est recommandé de prendre quelques instants pour vérifier les coutures et les points d'usure.

– 30 –

Source : Pierre Lafleur
Direction régionale de la planification, des affaires corporatives, des communications
et de l'Infocentre
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
418 525-1452